Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_23-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025 à 18 h 00

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 33

Ayant donné procuration : 4

Absents : 6

Votants : 37

Date de convocation :
9 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Damien GASPAILLARD, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Valérie ROOS pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Jean-Christophe LE GOT
Corentin POILBOUT pouvoir à Boris GUILLOU

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :
Cigdem AKTAS, Stéphane FAVRAIS, Nicole CHAMBON, Yannick LE CAM, Alexis BRULIN, Alban ROBINE

Secrétaire de séance :
Cigdem AKTAS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_23-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 15 décembre 2025** **Rapporteur : Mme LE BOEDEC**

Conseil municipal

Délibération

23 - Études Quartier Gare et Îlot CAR - Caisse des dépôts / Banque des Territoires - Subventions - Convention

Exposé des motifs

Par délibération n° 12 du 11 décembre 2023, le Conseil municipal a validé l'avenant à la convention opération de revitalisation de territoire (ORT) précisant le nouveau programme d'actions 2023-2026 pour Action Cœur de Ville (ACV).

Dans le cadre de cet avenant, le quartier gare est identifié comme un secteur prioritaire d'intervention dont les objectifs sont de raccrocher le quartier au centre-ville, de favoriser les mobilités douces et la renaturation et enfin, d'intensifier les fonctions urbaines (tertiaires, économiques, d'habitat).

A ce titre, la Ville a été retenue pour bénéficier du dispositif « Sites Pilotes » porté par la Banque des Territoires. Ce dispositif vise à accompagner la collectivité dans la construction et la mise en œuvre du projet « quartier Gare » grâce à une large palette d'offres et de solutions : accompagnement en amont et en ingénierie, conseil, financement en fonds propres et en dette long terme, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés, gestion de mandats publics, exploitation.

La convention de partenariat au titre de « Sites Pilotes » prévoit un accompagnement en ingénierie par le co-financement d'études :

- étude des besoins et des opportunités pour l'aménagement du quartier Gare afin d'élaborer une vision prospective à moyen-long terme, donnant lieu à un schéma directeur quartier Gare. Il s'agit de tracer le devenir du Quartier Gare ;
- étude de faisabilité, programmation et de montage opérationnel du projet sur l'îlot CAR.

Par délibération du n° 4 du 8 avril 2024, le Conseil municipal a approuvé les termes de la convention de partenariat relative à l'opération Site Pilote quartier Gare entre la Banque des Territoires, l'Agglomération et la Ville.

Une étude urbaine à double échelle, sur le quartier Gare et sur l'îlot CAR a été engagée. Le marché d'étude a été notifiée en juin 2025.

Au total, la Banque des Territoires en tant que partenaire au titre d'Action Cœur de Ville participera financièrement aux études selon le tableau de financement suivant :

Actions	Montant TTC	Montant HT	Montant du cofinancement
Étude urbaine : • schéma directeur quartier Gare • étude faisabilité urbaine Îlot CAR • études techniques	180 000 €	150 000 €	68 400 € soit 45,6 % du montant HT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_23-DE

Ces nouvelles dispositions nécessitent d'approuver une nouvelle convention de partenariat avec la Banque de Territoire définissant les modalités financières et d'accompagnement. Le projet annexé présente ces modalités.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 12 du Conseil municipal du 11 décembre 2023 relative, en particulier, à l'avenant n° 3 porté sur la convention Action Cœur de Ville ;

Vu la délibération n° 4 du Conseil municipal du 8 avril 2024 approuvant les termes de la convention de partenariat "site pilote" avec la Banque des Territoires ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention relative aux subventions pour le financement des études « quartier Gare » et « Îlot CAR » à conclure avec la Caisse des dépôts / Banque des Territoires.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 33	Pouvoirs : 4	Total : 37	Exprimés : 37
Voix Pour : 37	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	Mme Cigdem AKTAS

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)